TFF GEL

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **TFF GEL**

Code du produit : **05-10100**

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Fournisseur : Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan
Victoriaville, Qc
G6P 7E3
1-819-758-1541

Manufacturier : Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan
Victoriaville, Qc
G6P 7E3
1-819-758-1541

Utilisations identifiées : Applications industrielles: Dégraissant

Utilisations non recommandées : Ce produit n'est pas destiné à un usage domestique.

Date d'édition (AAAA-MM-JJ) : **2022-04-14**

En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les informations contenues dans cette section concernent le produit tel que livré. Contactez votre directeur de compte afin d'obtenir de l'information supplémentaire concernant l'identification des dangers liés aux formes diluées du produit.

Classification du produit : **CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B**
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Mention d'avertissement : **Danger**

Pictogrammes de danger :

Mentions de danger : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque des brûlures graves du tube digestif.

Conseils de prudence

Prévention : Porter des gants de protection: < 1 heure (temps de protection): gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter des vêtements de protection: Recommandé: tablier de sécurité. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: Lunettes de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Aucune information additionnelle.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation : Mélange

Nom	Numéro CAS	% (p/p)
Potassium, hydroxyde de	1310-58-3	5 - 10
xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	1 - 5
Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	1 - 5

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouflures ou si les rougeurs persistent.

Contact avec la peau Rincer avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouflures ou si les rougeurs persistent.

Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Amorcer les procédures en cas de déversement si nécessaire.

Protection individuelle Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Méthode de nettoyage Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Rinçer à l'eau pour le nettoyage final.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Entreposage et Incompatibilité Entreposer conformément à la réglementation locale. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
potassium hydroxide	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Sensibilisant cutané.** C: 2 mg/m³ **CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).** C: 2 mg/m³ **CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).** C: 2 mg/m³ **CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).** VECD: 2 mg/m³ 15 minutes. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** CEIL: 2 mg/m³
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	**CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).** TWA: 10 ppm 8 heures. Forme: Inhalable fraction and vapour.

Contrôles d'ingénierie appropriés Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Protection oculaire/faciale Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Mains et Protection du corps Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide. [Gel limpide]	**pH**	13.9	**Point d'éclair**	[Le produit n'entretient pas une combustion.]
Couleur	Incolore à jaune pâle.	**Densité relative**	1.1	**Point de fusion**	Non disponible.
Odeur	Caractéristique.	**Viscosité**	Non disponible.	**Point d'ébullition**	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.	**Tension de vapeur**	Non disponible.	**Point d'inflammation** :	Non disponible.
Solubilité dans l'eau :	Non disponible.	**Densité de vapeur** :	Non disponible.	**Taux d'évaporation** :	Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Matériaux incompatibles Réactif ou incompatible avec les acides.

Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.

Risque de réactions dangereuses Peut provoquer une réaction exothermique en présence d'acides.

Produits de décomposition dangereux Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voie d'exposition Voies d'entrée probables : Cutané.
Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.

	Effets aigus potentiels sur la santé	Symptômes
Contact avec les yeux	Peut provoquer des brûlures aux yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur
Contact avec la peau	Peut causer des brulures cutanées	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales
Inhalation	L'inhalation de vapeurs ou bruine peut causer l'irritation des voies respiratoires.	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux

Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
potassium hydroxide 2-(2-butoxyethoxy)ethanol	DL50 Orale DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	273 mg/kg 2700 mg/kg 3660 mg/kg	- - -

Renseignements sur les effets toxicologiques

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation Non disponible.

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Données sur l'écotoxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
potassium hydroxide	Aiguë CL50 80 ppm Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Aiguë CL50 1300000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures

Persistance et dégradation : Inconnu **Potentiel de bioaccumulation** : Inconnu **Mobilité dans le sol** : Inconnu **Autres effets nocifs** : Inconnu

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage	Placard TMD
Classification pour le TMD	UN1760	Liquide corrosif N.S.A (Potassium, hydroxyde de)	8	III	

Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8).

Autres informations Se référer aux documents d'expédition pour l'information spécifique concernant le DOT, IMDG ou l'IATA.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Listes canadiennes

INRP canadien Les composants suivants sont répertoriés: autres éthers glycoliques et acétates (et leurs isomères)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada Indéterminé.

Listes internationales

États-Unis Indéterminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Danger sur la santé	2
Risque d'incendie	0
Réactivité	0
Protection personelle	C

Date d'édition/Date de révision (AAAA-MM-JJ) : 2022-04-14

Élaborée par : **Département des affaires règlementaires**

Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan
Victoriaville, Qc
G6P 7E3
1-819-758-1541

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.